

Salaire et frais du président et chef de la direction – 2e trimestre 2022-2023

Salaire, indemnités et allocations annuelles (2022-2023)

• Le salaire, les indemnités et les allocations annuelles du président et chef de la direction de la SQDC sont établis selon le décret gouvernemental 164-2019, daté du 27 février 2019.

• [Lien vers le décret](#)

Frais liés au déplacement

• 2e trimestre 2022-2023 (du 19 juillet 2022 au 10 septembre 2022 selon les périodes comptables de la SQDC)

Frais de déplacement au Québec*

Description	Date	Hébergement	Repas	Transport
Visite de succursales en Estrie (Lac-Mégantic, Coaticook, Fleurimont, Granby)	2022-06-01 au 2022-06-02	154,70 \$	65,56 \$	- \$
Visite de succursales en Abitibi (Ville Marie, Rouyn-Noranda)	2022-08-04 à 2022-08-05	177,31 \$	264,87 \$	491,20 \$

*Il s'agit des frais qui ont été remboursés au cours de cette période comptable.

Frais de fonction*

• 2e trimestre 2022-2023 (du 19 juillet 2022 au 10 septembre 2022 selon les périodes comptables de la SQDC)

Description	Date facture	Coût
Frais de repas de représentation et pour les réunions internes		
Repas pour représentation ou réunion interne avec invité	2022-02-13	34,64 \$
Repas pour représentation ou réunion interne avec invités	2022-05-06	333,20 \$
Repas pour représentation ou réunion interne avec invité	2022-05-20	52,89 \$
Repas pour représentation ou réunion interne avec invités	2022-05-31	73,05 \$
Repas pour représentation ou réunion interne avec invités	2022-06-02	27,19 \$
Repas pour représentation ou réunion interne avec invités	2022-08-04	183,95 \$
Repas pour représentation ou réunion interne avec invités	2022-08-04	72,86 \$
Repas pour représentation ou réunion interne	2022-06-17	22,50 \$
Repas pour représentation ou réunion interne avec invité	2022-06-23	66,10 \$

*Il s'agit des frais qui ont été remboursés au cours de cette période comptable.

Véhicule de fonction*

• 2e trimestre 2022-2023 (du 19 juillet 2022 au 10 septembre 2022 selon les périodes comptables de la SQDC)

Description	Essence	Entretien	Location
Véhicule	489,98 \$	23,49 \$	2 997,26 \$

*Il s'agit des frais qui ont été payés au cours de cette période comptable.